



CONFÉRENCE DES PRÉFETS
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



Administration régionale Baie-James

COMMUNIQUÉ
Pour publication immédiate

TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET LE NORD-DU-QUÉBEC UNISSENT LEURS VOIX

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE/NORD-DU-QUÉBEC, LE 13 FÉVRIER 2019 – La Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) ainsi que l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) demande d'une seule et même voix la tenue d'un sommet sur le transport collectif régional. À cet effet, en mars 2018, la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) a transmis un [avis](#) au ministère des Transports, présentant six recommandations afin de favoriser le maintien et le développement du transport collectif régional interurbain. La recommandation phare issue de cette réflexion est la tenue d'un sommet à l'image du Sommet sur le transport aérien en région tenue à Lévis en 2018.

« Il est de largement connu et documenté que le transport collectif interurbain connaît de graves difficultés partout au Québec. Dans la plupart des régions, des circuits de transport sont abandonnés ou menacés de fermeture. Partout, les autorités locales et régionales mettent en place des initiatives à la pièce pour tenter de sauver les meubles », a déclaré Mme Claire Bolduc, présidente de la CPAT.

« Déjà nous prêchons par l'exemple en contribuant financièrement au maintien de lignes régionales qui autrement seraient abandonnées. La solution en place a un caractère temporaire, alors que la problématique est permanente. Sans une solution globale et à long terme, ils nous semblent impossible d'envisager l'amélioration des services aux usagers afin de relancer ce mode de transport collectif », a ajouté M. René Dubé, président de l'ARBJ.

UNE RESPONSABILITÉ QUI RELÈVE DE QUÉBEC

La question du transport collectif à l'échelle régionale ou provinciale relève spécifiquement du ministère des Transports qui est responsable du transport intra provincial de personnes et de marchandises effectuées par les entreprises locales comme l'autobus. La presque totalité des investissements s'articule essentiellement autour de projets visant les grands centres. Un important changement doit être initié au Ministère afin d'incarner avec cohérence sa mission qui consiste à assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires.

« Le défi d'occupation, d'habitation et de vitalité du territoire est au cœur de nos actions comme gouvernements de proximités et c'est pour cette raison que nous sommes impliqués dans l'identification de solutions pérennes pour cette industrie. Cependant, le gouvernement doit assurer son leadership et initier la tenue d'un tel exercice », a précisé M. René Dubé, président de l'ARBJ.

« La situation actuelle impose des choix collectifs et sans une solution globale et à long terme, ils nous semblent impossible d'envisager l'amélioration des services aux usagers afin de relancer ce mode de transport collectif. Pour inverser la tendance, seuls une réflexion élargie, une vision concrète de déploiement de ce service et un investissement dans le transport collectif régional pourront faire la différence », a conclu Mme Claire Bolduc, présidente de la CPAT.

LA CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

La Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue regroupe la Ville de Rouyn-Noranda et les 4 territoires de MRC de la région qui compte 147 700 habitants et se compose de 64 municipalités.

L'organisme se positionne depuis 2015 comme le principal interlocuteur régional pour les gouvernements fédéral et provincial. La CPAT documente, se positionne et fait la promotion active des intérêts de la région de l'Abitibi-Témiscamingue dans une perspective de développement durable et d'occupation dynamique du territoire.

L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES

L'Administration régionale Baie-James agit au bénéfice des Jamésiens pour toute question relative au développement régional. À ce titre, elle demeure un interlocuteur privilégié auprès du gouvernement. Elle soutient la concertation des partenaires et, le cas échéant, donne des avis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Elle produit et met en oeuvre un plan quinquennal de développement qui traduit la vision jamésienne de développement pour la région. Également, elle conclut des ententes spécifiques avec les ministères et organismes gouvernementaux impliqués dans le développement régional, en vue d'exercer certains pouvoirs et responsabilités quant à la mise en oeuvre de priorités régionales et pour adapter les actions et les programmes gouvernementaux aux particularités régionales.

SOURCE : Francis Bérubé
Coordonnateur de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue
Bureau 819-710-2728 poste 202
Cellulaire 819 856-4402